

L'aide à la prise du médicament par l'aide-soignant(e) dans le secteur médico-social

1 jour – 7 heures

OBJECTIFS

Permettre aux professionnels de sécuriser et d'encadrer l'aide à la prise de médicaments en maîtrisant le cadre réglementaire, le circuit du médicament et leur rôle au sein de l'équipe.

COMPETENCES VISÉES

- Mettre en œuvre une aide à la prise de médicaments en adoptant une pratique éclairée, responsable et sécurisée.
- Identifier et appliquer les dispositions législatives encadrant l'aide à la prise de médicaments
- Décrire le circuit du médicament et situer les responsabilités de chaque acteur

PROGRAMME : 7 HEURES sur 1 JOUR

- **Prendre conscience des problèmes de santé publiques relatifs aux médicaments et à la personne âgée**

Comprendre, à travers un exemple concret, le risque d'erreur médicamenteuse par un professionnel de santé dans le cadre de son exercice

- **Préciser le cadre réglementaire relatif à l'administration des médicaments par les professionnels de santé et notamment par les aides-soignant-es**
- **Comprendre le circuit du médicament et le rôle de chacun des différents acteurs dans ce circuit**

Connaitre les bonnes pratiques pour sécuriser la prise de médicaments et favoriser l'observance

Tester sa compétence autour du contrôle du contenu d'un pilulier de médicaments

Connaitre les précautions essentielles et particulières liées à la prise de certains médicaments

- **Pouvoir réaliser les transmissions utiles en lien avec les médicaments**

Connaitre la démarche à réaliser en cas d'EIAS

Pouvoir prévenir certaines erreurs médicamenteuses

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux aides-soignant-es diplômé-e exerçant dans le secteur médico-social

PREREQUIS

Aucun pré requis

DATES -LIEUX - TARIFS :

DUREE : 1 journée (7 heures)

DATES : à définir

LIEU : la formation est dispensée au sein de votre établissement ou, selon vos besoins et sous réserve de disponibilité, dans les locaux du CERFAH à Marseille (13008).

FRAIS DE FORMATION :

- **Tarif standard** : 1 200 € nets par jour et par groupe (frais de déplacement en sus).
- **Tarif préférentiel** : 990 € nets par jour et par groupe (frais de déplacement en sus), réservé aux employeurs accueillant un(e) apprenti(e) du CERFAH.

CAPACITE : maximum 15 personnes.

MODALITES PRATIQUES

FORMATEUR : Formateur expert, infirmier, cadre de santé

MODALITES PEDAGOGIQUES : Étude de cas, analyses de pratiques, apports théoriques, mises en situation, quizz

MODALITES DE SUIVI : Formation en présentiel, feuilles d'émargement et certificats de réalisation.

MODALITES D'EVALUATION : Pré test, évaluation des acquis en cours de formation, post test et questionnaire de satisfaction.

ACCESSIBILITÉ : La formation est **accessible aux personnes en situation de handicap**. Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.
Si formation INTRA : Accessibilité PMR sous la responsabilité du site de formation client

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription 15 jours avant le début de la formation sous réserve de disponibilité

Responsable : Madame DONNAREL GRACEFFA – 06 99 18 63 91 ou e.donnarel@cerfah.fr

Inscription obligatoire auprès de Mme Donnarel Graceffa par téléphone ou mail.

DEBOUCHES/APPORTS PROFESSIONNELS :

Amélioration des savoirs : savoirs faire et posture professionnelle

TAUX DE SATISFACTION DE LA FORMATION EN 2024 = 100%

(Sur la session réalisée en 2024, 100 % des participants se déclarent très satisfaits ou satisfaits.)

TAUX DE SATISFACTION GLOBALE DE LA FORMATION CONTINUE EN 2025 : 100%

(Sur toutes les sessions de formation réalisées en 2025, 100 % des participants se déclarent très satisfaits ou satisfaits.)

Mis à jour juin 2026